



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

## Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du samedi 13 mai 2017

L'assemblée générale s'est réunie de 10H30 à 12H30 au Foyer municipal de BAGNOLS-EN-FORET.

L'association comprend 164 adhérents individuels et 239 adhérents réunis collectivement dans cinq associations partenaires. Avec 297 adhérents présents ou représentés à l'assemblée générale pour 403 inscrits, l'ABI atteint largement le quorum qui permet de valider les délibérations.

Les convocations ont été réalisées par courriels individuels, par voie de presse ainsi que par des affichages et des tracts distribués dans les boîtes aux lettres.

Le Maire de la commune et Vice-président chargé des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF), Michel TOSAN, est arrivé en cours de séance et a pu répondre aux questions des adhérents et du public.

1°) Le rapport moral pour l'année civile 2016, présenté par le président William DUMONT, est adopté à l'unanimité (document 1).

2°) Le programme prévisionnel d'activités pour l'année 2017, présenté par le secrétaire Joël HERVE, est adopté à l'unanimité (document 2).

3°) Le compte rendu financier est présenté par le trésorier Alain RATTIN. Le compte d'exploitation et le rapport de gestion de l'année 2016 sont adoptés à l'unanimité ainsi que le compte d'exploitation prévisionnel pour l'année 2017 (document 3).

4°) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Deux membres de l'association, présents à cette AG entrent au Conseil d'Administration : Françoise PRAULT et René BOUCHARD.

Le prochain Conseil d'Administration, dont la séance est prévue lundi 5 juin à 18H30, élira donc le nouveau bureau parmi ces douze membres élus ou réélus: ANTIOCHIA Rachel, BOUCHARD René, BOURG David, CRAVERO Yvanna, DEVESA Emmanuel, DUMONT William, GAGNAIRE Marie-Jeanne, HERVE Joël, PERROT Laurent, PIMPAUD Pierre, PRAULT Françoise, RATTIN Alain.

5°) Organisation du tri des particuliers par la mise en place de conteneurs collectifs dans les villages de la communauté de communes

Différentes associations implantées dans la communauté de communes et en partenariat avec elle, vont s'associer à l'ABI pour aider la population à réaliser un tri efficace des bio-déchets.

Le projet est présenté par Aurélien ARRIAGA, ingénieur en gestion des déchets et traitement de l'eau et membre de l'ABI.

Le partage des responsabilités entre les partenaires est présenté et un calendrier de mise en œuvre arrêté. L'ABI aura pour responsabilité de sensibiliser et d'informer sur le tri des bio-déchets et de



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

protéger les sites de BAGNOLS. L'ensemble des actions conduites contribuera simultanément à mieux faire connaître l'association dans les villages où elle est peu représentée.

## 6°) Questions diverses

Le Maire et Vice-président de la CCPF ayant en charge la gestion des déchets est intervenu dans la deuxième partie de la réunion en répondant aux nombreuses interrogations de la salle.

Nous savons tous que la véritable réponse est le tri à la source des particuliers et des collectivités. Mais ce qui va être réalisé dans la Communauté de Communes semble beaucoup plus compliqué à mettre en place dans les grandes villes voisines et plus largement dans l'ensemble du département du VAR.

L'ensemble des participants refuse que les bio-déchets, qui représentent environ 30% du contenu des poubelles, soient enfouis, alors que des solutions alternatives existent.

La solution choisie par la CAVEM et ses partenaires consisterait à méthaniser les 12 à 14 000 tonnes annuelles de bio-déchets dans une usine installée sur le site du Vallon des Pins et à créer une zone de compostage à proximité du site d'enfouissement des déchets ultimes.

Le méthane produit pourrait être utilisé pour obtenir de l'électricité ou être distribué à l'aide de canalisations en direction des sites consommateurs.

Tout le monde craint une surélévation et une remise en route du site 3 pour gérer de façon transitoire les quelques années nécessaires à la construction des usines. Cette hypothèse est liée à la fermeture prochaine du site du Balançon et à l'incapacité des élus varois de proposer de nouveaux sites d'accueil. Les intervenants ne voudraient pas que se mette en place une forme de chantage conditionnant l'ouverture du Vallon des Pins à l'acceptation de la reprise d'un enfouissement au site 3, de déchets mal triés en provenance d'un très grand nombre de communes du département.

L'hypothèse consistant à utiliser le gaz produit par l'usine de méthanisation pour faire fonctionner les usines de traitement des déchets du BTP et d'enrobés du CAPITOU a vivement fait réagir différents adhérents qui en ont profité pour demander des précisions sur le vote favorable du Maire de BAGNOLS au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires. Le CODERST est une commission consultative réunie par le préfet avant toute prise de décision.

En effet, ces intervenants contestent depuis deux ans l'autorisation d'exploiter les usines du Capitou auprès du tribunal administratif, avec l'appui de l'ABI, en raison, en particulier, des risques liés à la santé des habitants actuels et futurs (plus de deux mille logements vont être construits à proximité).

Michel TOSAN rappelle que le maire de FREJUS a délivré le permis de construire mais n'a pas donné d'avis sur l'autorisation d'exploiter (ce qui équivaut à un accord pour l'administration) et que le conseil municipal de PUGET a voté pour.

Aujourd'hui, le gros œuvre est terminé et la justice ne s'est toujours pas prononcée.

Il est rappelé, qu'au-delà du droit, les mobilisations citoyennes sont essentielles pour faire avancer les dossiers difficiles. Le témoignage d'Eliane JARTOUX présidente d'APVP à ROUMAGUEYROL et membre de l'ABI est édifiant. Elle vient d'obtenir l'annulation d'une DUP après des années de combat mais avec l'appui de plusieurs centaines d'habitants capables de se manifester autant que nécessaire devant la préfecture.



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

**Répertoire National des Associations N° W831002314**

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

Pour le tri des déchets, comme pour le contrôle des décisions des élus et de l'administration, on constate que l'action citoyenne individuelle ou associative est centrale. En ce sens l'ABI, porteuse de son agrément pour la protection de l'environnement, reconnue et crainte à la fois, reste incontournable.

Le Président, William DUMONT

Le Secrétaire, Joël HERVE